

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/I-04

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE
COMPTE ADMINISTRATIF DE 2009**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2009 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **57 089,18 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

- Recettes.....	511 782,22 €
- Restes à réaliser en recettes.....	293 000,00 €

Sous-total des recettes	804 782,22 €
- Dépenses.....	648 401,98 €
- Restes à réaliser en dépenses.....	179 557,00 €

Sous-total des dépenses.....	827 958,98 €
- Besoin de financement	-23 176,76 €

- FONCTIONNEMENT

- Recettes.....	1 327 381,19 €
- Dépenses.....	1 247 115,25 €

- Résultat de fonctionnement	80 265,94 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2009 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur Départemental et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 23 176,76 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 57 089,18 €, en section de fonctionnement (compte 002).

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2009 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 57 089,18 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :
 - . 23 176,76 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - . le solde, soit 57 089,18 €, en section de fonctionnement (compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,